

p'tites questions de vocabulaire

Par **Delph**, le **11/01/2005** à **11:48**

Je suis en pleine révision et j'ai quelque problèmes de vocabulaire
j'ai un lexique pourtant je trouve pas ça clair :

quelle est la différence entre action et obligation ?
et la différence entre action paulienne et action oblique ?

Merci de m'éclairer  Image not found or type unknown

Par **Ben51**, le **11/01/2005** à **19:34**

La 1ère question est imprécise. Deux réponses au moins sont possibles :

1/ L'obligation, c'est ce à quoi est tenue une personne. Dans le contrat de vente par exemple, l'obligation principale du vendeur c'est de délivrer la chose, celle de l'acquéreur, c'est de payer le prix.

L'action, c'est le fait d'agir en justice. Dans l'exemple précédent, le vendeur dispose d'une action en paiement contre l'acquéreur défaillant ...

Mais je pense que la question portait plus sur le droit financier (boursier). Il faudrait ici un spécialiste, mais approximativement :

2/ L'obligation est un " titre " remis à une personne par une société de capitaux (comme les SA, les SAS, et récemment certaines SARL peuvent elles aussi émettre des obligations) en contrepartie d'une somme d'argent. Cet obligataire perçoit en échange tous les ans un revenu fixe indépendant des résultats de la société, donc même si celle-ci est en déficit (cela s'apparente à un prêt moyennant intérêts)

L'action est également un " titre " remis à une personne en contrepartie de l'apport qu'elle a fait à la société de capitaux (SA, SAS, mais pas la SARL). Ici, cet actionnaire perçoit des dividendes dont le montant variera en fonction des bénéfices réalisés par la société et de la politique de cette dernière (car les bénéfices réalisés peuvent être entièrement réinvestis ou mis en réserve, ...)

Quant à la seconde question :

- l'action paulienne permet à un créancier d'agir en nullité contre les actes d'appauvrissement

réalisés en fraude de ses droits par son débiteur

:wink:

ex : tu me dois de l'argent (si si beaucoup d'argent), et pour que je ne puisse pas faire saisir tes biens, tu donnes ou fais semblant de vendre tout à des personnes de ta famille

... en bref tu organises ton insolvabilité ... en fraude de mes droits ! C'est pas bien ça ! Je vais donc agir en justice (action paulienne) pour faire annuler ces actes pour pouvoir ensuite saisir tes biens !

- l'action oblique permet à un créancier, dans une situation où il n'est en principe qu'un tiers, d'agir à la place de son débiteur négligent afin que ce dernier reste ou redevienne solvable

:cry:

ex : tu me dois toujours cet argent, et t'as toujours du mal à me rembourser quelqu'un d'autre te doit aussi de l'argent (Jeeecy par exemple), mais tu ne fais rien pour qu'il

te rembourse. Je vais alors moi-même agir contre lui (action oblique) pour qu'il te rende ton argent et que tu puisses enfin me rendre ce que tu me dois ...

Par **Delph**, le **11/01/2005** à **21:31**

merci ben51 c plaisant de te lire, tes exemples sont efficaces, faudrait que je te pose

davantage de questions !

:wink:

jespere que le favoritisme est autorisé dans le forum.....

Par **Yann**, le **11/01/2005** à **21:55**

:wink:

Uniquement vis à vis des modérateurs

Par **Delph**, le **11/01/2005** à **22:33**

ah oui ? hihi quelle drôle d'idée ! .. d'ailleurs qui sont les modérateurs ici, toi et.. ?
je connais pas grand monde dans le forum, je suis bien consciente qu'il n'est pas le seul qui répond et que les étudiants qui ont plusieurs années ici apportent beaucoup dans l'organisation du site et le contenu, seulement c'est lui qui m'a répondu le premier. Il n'est pas

modérateur mais il est rapide chacun son truc 
:wink:

nan je taquine (...) 

Par **fabcubitus1**, le **11/01/2005** à **22:42**

Alors, pour la P'tite nouvelle, les modérateurs sont Yann "Worm", Vincent "Napoléon", Jeeecy "Procès de pétain". Et il y a aussi un administrateur qui n'a pas l'air d'avoir beaucoup plus de pouvoirs que les modérateurs et qui est Olivier "Léonard".

On peut les brimer sans problème, mais il ne faut juste pas en faire de trop ou alors bien se

rattraper, crois-en mon expérience! 

Par **Olivier**, le **11/01/2005** à **23:51**

Tu veux que je te montre si je n'ai pas beaucoup plus de pouvoir que les modérateurs ?

Non pour être plus sérieux, les pouvoirs de l'admin sont beaucoup plus conséquents que ceux des modérateurs mais je ne m'en sers en général qu'après avoir consulté tous les membres de l'équipe (du genre changement d'un nom d'utilisateur, d'un mot de passe, d'informations dans les profils, modification des rubriques du forum, suppression d'un compte voire bannissement d'un utilisateur...) Bref j'ai tout le gros arsenal répressif en main, mais comme je suis magnanime envers vous je n'en fais que peu usage... (et pis d'abord il est très bien mon nouvel avatar non ?)

Par **fabcubitus1**, le **12/01/2005** à **00:23**

Alors c'est pour ça que Yann dit dans son profil qu'il est obligé de rectifier ce que tu lui changes de temps en temps!

Ton nouvel avatar est pas trop mal, tu n'es pas forcément un génie pour autant, mais il est sympa.

Moi, personnellement, je le change tous les 100 messages environs, je prends tous les albums de Lofofora, groupe de métal que je préfère, mais là, le dernier je ne l'ai pas gardé longtemps, et c'est parti pour que ce soit pareil pour celui-là. Il va bientôt falloir qu'ils sortent

un nouvel album!

:lol:

Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **12/01/2005** à **10:02**

[quote="p'tite nouvelle":f6ocffbr]d'ailleurs qui sont les modérateurs ici, toi et.. ?
[/quote:f6ocffbr]

Pour savoir si tu as affaire à un modérateur il faut regarder en dessous du pseudo. Il y a inscrit le nombre de message avec le lieu d'origine de la personne. Et selon le nombre de messages postés DEUG, Licence, master, on n'a pas encore de docteur ou de prof, mais ça va venir. Et à la place pour nous il y a écrit modérateur et pour Olivier administrateur. Je vais rectifier un oubli bien compréhensible (pour ne pas dire normal) de Fabcubitus, il existe une autre modératrice sur le forum. Mais elle n'est connue que de ceux qui sont ici depuis le début. C'est Sarah (et oui il devait y avoir une fille dans l'équipe, nous ne sommes pas mysogines). Au départ je n'étais pas modérateur et un jour elle a cessé de donner des signes de vie, donc je suis monté en grade. Mais bon techniquement elle est toujours modératrice du forum.

Par **Olivier**, le **12/01/2005** à **10:04**

Sinon pour avoir la liste des membres de l'équipe, il vous suffit d'aller voir dans les groupes d'utilisateurs (menu en haut) et de cliquer sur groupe des modérateurs...

Par **fabcubitus1**, le **12/01/2005** à **10:24**

[quote="Yann":2j9cou0y]Je vais rectifier un oubli bien compréhensible (pour ne pas dire normal) de Fabcubitus, il existe une autre modératrice sur le forum.[/quote:2j9cou0y]

Alors elle se cache bien. Image not found or type unknown

En fait, je le savais, c'est elle, Sarah la limougeaude, qui a posté la charte du forum, mais ça fait très longtemps que l'on ne l'a plus revu. Moi-même je ne l'ai pas connue. Et il m'avait aussi semblé comprendre que tu n'as pas été modérateur dès tes débuts sur le forum. Eh oui, on en apprend des choses en lisant le maximum de posts sur le forum. Pensez à tout ce que vous avez écrit... ça fait maintenant partie de la vie publique du forum, comme le bonnet

éléphant, pareil! Image not found or type unknown (moi je n'aurais pas osé)

Mais si ça se trouve, elle a perdu son mot de passe, et elle est rentrée incognito parmi les utilisateurs du forum, elle attend le bon moment pour revenir (non, ce serait déjà fait). Elle est devenue amnésique et ne se rappelle plus de son mot de passe. Ou encore, elle est partie

dans un forum juridique concurrent, là ce serait une trâtresse! Enfin, de toute façon on en sait rien.

Par **jeeecy**, le **12/01/2005** à **11:04**

oui Sarah est l'une des fondateurs de ce forum

c'est meme elle qui a lance l'idée avec Olivier

Pourtant elle a posté 9 messages seulement et n'a pas du se connecter depuis tres tres longtemps

On ne sait pas ce qui lui est arrivé (on a nous-meme aucune nouvelle...) et c'est dommage

Quoiqu'il en soit la vie continue et le forum aussi